Collectif 05 Contre les Éoliennes Industrielles

Association Défense de l'Environnement de la Vallée du Haut Buëch
Association pour la Préservation du Paysage Épinois
Association Haut Buëch Nature
Association Pivoine

Le 13 avril 2018

Monsieur Jean-Marie BERNARD
Président du département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05000 - G A P

Monsieur le Président,

A travers notre collectif départemental, nos associations sous l'égide de la Fédération Environnement Durable, regroupent des centaines de citoyens, en lutte contre l'envahissement de nos territoires par des parcs éoliens industriels aux mains de grands groupes privés multinationaux.

Nos territoires, jusqu'à présent préservés de l'appétit des industriels du vent, voient les projets se multiplier depuis ces dernières années, principalement dans les pays du Buëch que d'aucuns considèrent aisément comme le « terrain vague » du département.

L'énergie éolienne est par définition une énergie intermittente (fonctionnant en moyenne un jour sur 4) qui ne donne aucune garantie de production constante d'électricité. La généralisation de cette production énergétique discontinue rend obligatoire le recours aux centrales thermiques de cogénération (fioul, charbon, gaz) émettrices de CO2. Cette filière est donc totalement inopérante dans le cadre d'une transition énergétique supposée nécessaire, destinée à lutter contre le réchauffement climatique.

Actuellement en France environ 7 500 éoliennes industrielles de moins en moins supportées par les populations locales ont peine à produire 5% de notre mix énergétique. Par ailleurs c'est une technologie totalement obsolète au très faible rendement (taux de charge de 23%) qui mobilise, à travers notamment la taxe CSPE de nos factures d'électricité en constante augmentation, des milliards d'euros au détriment de la recherche sur les véritables énergies renouvelables et leur stockage. Il s'agit là de subventions déguisées à l'industrie étrangère qui fabrique les éoliennes sans aucune répercussion positive sur l'emploi en France et dont l'effet est actuellement d'acheter chaque mégawatt à ces producteurs éoliens 3 fois le prix du marché, ce qui ruine par ailleurs EDF.

Le SRE PACA (arrêté 2012-459 du 28/09/2012), annulé depuis, imposé par le préfet de région a été promulgué en catimini après une concertation publique bâclée, sans implication réelle des élus régionaux, départementaux et locaux, sans information des citoyens qui bien souvent découvrent « l'ampleur des dégâts » au détour d'une délibération d'un conseil municipal d'une petite commune rurale.

Et pour cause : à la lecture de ce Schéma Régional, on s'aperçoit clairement que l'on a délibérément sacrifié certains territoires ruraux aux nuisances de l'éolien industriel, pour mieux sauvegarder les zones plus touristiques, plus riches et plus huppées de la région. Le Buëch par exemple, est fléché comme devant devenir le plus gros producteur d'électricité éolienne de tout PACA, avec 190 MW installés, soit plus d'une centaine d'aérogénérateurs géants, de lignes à hautes tensions, de transformateurs surdimensionnés !

Les parc éoliens industriels concourent gravement à la destruction de nos paysages et également aux grands équilibres écologiques de notre environnement. Allons-nous encore longtemps donner le feu vert aux industriels du vent pour déforester nos collines, bétonner nos sols, bitumer nos chemins de campagne ?

Quelques mégawatts inutiles produits (alors que notre production nationale a une capacité excédentaire par rapport à nos besoins) valent-ils le massacre de notre avifaune et l'appauvrissement de nos ressources floristiques, alors que l'on s'alarme partout de l'atteinte à la biodiversité de la planète ?

A ce sujet, nous nous félicitons de la vigilance actuelle de la préfecture sur les dossiers transmis par Boralex, EDF EN, Valorem dont les projets éoliens aboutiraient à un désastre environnemental dans nos territoires montagnards et ruraux, s'ils n'étaient pas définitivement retoqués.

L'impact traumatisant des éoliennes industrielles sur la santé humaine et animale a été reconnu par de très nombreuses autorités médicales du monde entier: Allemagne, Australie, États-Unis, Angleterre, Danemark. Pour lutter contre les effets néfastes -en particulier ceux des infrasons- et les symptômes constatés (troubles du sommeil, acouphènes, vertiges, nausées, accidents vasculaires oculaires, tachycardies …) il est recommandé un éloignement des éoliennes de plusieurs kilomètres des habitations. D'autant que la puissance unitaire des éoliennes installées ne cesse d'augmenter d'année en année. En France l'académie de médecine recommandait déjà en 2006 une distance minimale de 1 500 mètres et la règle en Europe tend à devenir 10 fois la hauteur de l'éolienne alors qu'en France, la distance minimale autorisée n'est que de 500 mètres !

La Loi sur la transition énergétique de 2015, et les constants réajustements législatifs sous la poussée des lobbys éoliens, dont le décret Lecornu, tendent à favoriser la destruction de nos territoires par des machines dépassant maintenant 200 mètres de hauteur à proximité de nos lieux de vie et à limiter au maximum la parole citoyenne et le recours des associations (suppression de l'enquête publique, impossibilité de saisir les tribunaux administratifs en première instance, ...)

Dans nos territoires, l'implantation d'aérogénérateurs de 150 à 200 m de haut est en totale contradiction avec l'économie locale basée en grande partie sur le tourisme vert, les activités de pleine nature, l'agriculture et le pastoralisme. Les parcs éoliens industriels agissent comme des repoussoirs à touristes, défigurent le patrimoine paysager et bâti, font fuir les néo-résidents venus chercher dans nos territoires une qualité de vie perdue dans leurs régions et pays d'origine. En contrepartie, il n'y a aucune création d'emplois durables par les promoteurs éoliens.

Le recalibrage à l'excès de nos infrastructures (routes, ponts, chemins forestiers …) pour favoriser les travaux de construction et le transport des éoliennes industrielles est une nuisance supplémentaire à la fréquentation touristique. Une fois créées, ces infrastructures disproportionnées par rapport aux besoins de nos territoires devront être entretenues à des coûts très élevés à moyen et long terme par nos collectivités ou laissées à l'abandon quand l'industriel éolien s'en désintéressera.

La proximité d'éoliennes est également un facteur de dévaluation immobilière pour les habitants.

Plutôt que de faire de nos territoires de vastes terrains vagues éoliens que le redécoupage des intercommunalités a aggravé, nous pensons qu'il est préférable de redynamiser le tourisme dans nos zones rurales et de moyenne montagne, de mobiliser des ressources pour un plan massif d'économies d'énergie et de rénovation de l'habitat favorable à nos petites entreprises du bâtiment, à investir massivement dans les infrastructures numériques synonymes de création d'emplois pour les néo-ruraux et d'ouverture sur le monde pour nos entreprises locales.

Enfin, en laissant le champ libre aux lobbys industriels, nos zones rurales deviennent le terrain de jeu privilégié des prospecteurs éoliens : Quel maire d'une petite commune n'a pas reçu la visite d'un opérateur, le carnet de chèques en bandoulière, lui faisant miroiter moult retombées financières, subventions et compensations de toutes sortes contre l'implantation et l'exploitation de quelques éoliennes pendant 15 ans? Après, les ruines seront à nous, et le démantèlement des milliers de tonnes de béton et de ferraille à charge presque exclusive de nos collectivités.

Face à un savoir-faire commercial bien rodé, ces petites collectivités souvent sans expertise réelle sur le sujet, se laissent éblouir par une manne financière inespérée et malheureusement illusoire: En fait un peu d'argent pour quelques uns, dont les communautés de communes, beaucoup de désagrément pour tous les habitants, et des profits colossaux pour quelques grands groupes industriels multinationaux.

Sans compter que cet effet d'aubaine qu'appellent de leurs vœux certains maires de communes liliputiennes sert de prétexte à un refus systématique aux regroupements communaux. Un grand nombre de nos concitoyens est exaspéré du manque de démocratie dans nos petites communes et des pratiques népotiques d'un certain nombre d'élus locaux.

Pour cet ensemble de raisons et toutes celles que nous pouvons vous exposer de vive voix, Il y a donc urgence que vous fassiez voter par votre assemblée un moratoire sur tous les projets éoliens départementaux, comme ceux de Saint-Julien-en-Beauchêne, la montagne d'Aureille, Montjay, et ceux à venir avant qu'une grande dorsale d'aérogénérateurs géants - au nom de ce que nous reconnaîtrons bientôt comme la fausse bonne idée du siècle - balafrent les crêtes de nos montagnes du col de Lus à la Montagne de Lure.

Tous les grands média font maintenant état de l'inanité de l'éolien terrestre comme solution énergétique d'avenir. Un grand nombre d'élus ; maires, députés, présidents d'exécutifs départementaux ou régionaux ont maintenant pris la mesure du désastre de l'éolien industriel en France. Récemment, Monsieur Xavier Bertrand, président de la région des Hauts de France, Monsieur Dominique Bussereau, président de Charente Maritime et de l'assemblée des départements de France ont clairement déclaré leur opposition à l'éolien industriel terrestre et ont fait délibérer en ce sens.

A l'instar de ces hommes politiques, et rejoignant ainsi l'opinion majoritaire, vous avez la possibilité en votre qualité de président du département de donner un signal fort aux lobbys éoliens et aux ministères dogmatisés pour préserver nos territoires encore vierges contre ces prédateurs éoliens.

Afin que vous ne soyez pas dans l'histoire de notre département le président qui a permis le saccage environnemental des Hautes-Alpes, nous vous demandons de faire voter votre assemblée en faveur d'un moratoire gelant tout projet d' implantation d'éoliennes industrielles.

Dans l'attente d'un rendez-vous et d'une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Chauvet, président de l'Association pour
la Préservation du Paysage Épinois

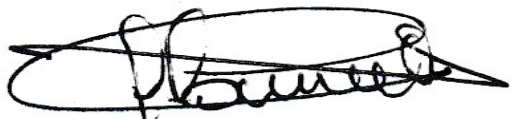

Hélène Saletti, présidente de l'association
Défense de l'Environnement de la Vallée du Haut Buëch

Jean-Philippe Salley,
président de l'association Haut Buëch Nature

Christine Thiriaux,
présidente de l'association Pivoine

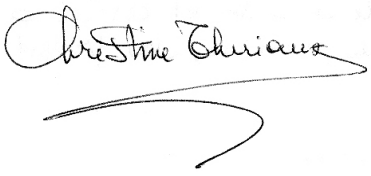

PS : Nous vous informons que nous rendrons public le présent courrier et le diffuserons à l'ensemble des élus du 05.